

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Annexe 4

CLASSEMENT DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES AU NIVEAU LOCAL POUR ACCOMPAGNER LES RÉORGANISATIONS DE SERVICES

CLASSEMENT	Nature de la demande
1	Priorité pour suivre la mission et l'emploi sur le poste accueillant les missions transférées.
2	Priorité pour rester sur le service d'origine, si une vacance s'ouvre lors de l'élaboration du mouvement local.
3	Priorité pour tout emploi vacant dans la commune sur un service de même nature que le service d'origine de l'agent.
4	Priorité pour tout emploi vacant dans la commune.
5	Priorité sur tout emploi vacant de la direction sur un service de même nature que le service d'origine de l'agent
6	Priorité sur tout emploi vacant de la direction.